



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

association Hacavie

Question écrite n° 119827

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation de l'association loi 1901 Hacavie-Handicat. Cette association, issue du Nord-Pas-de-Calais oeuvre depuis plus de vingt ans dans le domaine du handicap et est reconnue aujourd'hui nationalement et même à l'échelon européen. Elle est spécialisée dans l'information et le conseil sur les aides techniques qui peuvent être apportées aux personnes handicapées ou âgées dépendantes, et est consultée régulièrement par les professionnels de santé, comme le confirment les millions de connexions enregistrées sur le site et les documentations téléchargées. La collaboration avec la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) semble s'être interrompue le 30 juin 2011. Au vu des informations qui lui ont été communiquées, il apparaît que cet organisme, sans concertation, a pris la décision de ne plus financer cette association. Il lui demande les prolongements qu'elle entend donner à cette affaire, le problème de la dépendance et du handicap étant aujourd'hui au coeur des préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119827

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11003

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)